



Bruxelles, le 20 octobre 2020  
(OR. en)

12099/20  
ADD 1

AGRI 367  
ENV 645  
PESTICIDE 33  
PHYTOSAN 24  
FORETS 33  
SAN 367  
VETER 44  
PECHE 329  
MARE 27  
ECOFIN 949  
RECH 407  
SUSTDEV 137  
DEVGEN 140  
FAO 24  
WTO 279

## RÉSULTATS DES TRAVAUX

---

|                |                                                                                                                       |
|----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Origine:       | Secrétariat général du Conseil                                                                                        |
| en date du:    | 19 octobre 2020                                                                                                       |
| Destinataire:  | délégations                                                                                                           |
| N° doc. préc.: | 11822/20                                                                                                              |
| Objet:         | Conclusions du Conseil sur la stratégie "De la ferme à la table"<br>- <i>Conclusions du Conseil</i> (19 octobre 2020) |

---

Les délégations trouveront en annexe les déclarations de la délégation tchèque et de la délégation hongroise, à inscrire au procès- verbal du Conseil.

---

Ministère de l'agriculture  
République tchèque

19 octobre 2020

**Déclaration de la République tchèque relative aux conclusions du Conseil  
sur la stratégie "De la ferme à la table"**

En ce qui concerne les conclusions du Conseil sur la stratégie "De la ferme à la table", la République tchèque fait la déclaration ci-après, dans laquelle elle exprime sa position.

La République tchèque prend acte de la communication de la Commission intitulée "Une stratégie "De la ferme à la table" pour un système alimentaire équitable, sain et respectueux de l'environnement". Elle se félicite de l'orientation générale de la stratégie et souhaite que la poursuite des objectifs de protection de l'environnement, des sols, de l'eau et de l'air aille de pair avec une production alimentaire durable dans l'UE. Toutefois, la République tchèque estime que les objectifs spécifiques fixés par la Commission européenne sont très ambitieux et craint que leur réalisation n'ait des conséquences négatives graves sur la compétitivité et la production de l'ensemble du secteur agroalimentaire européen.

Étant donné l'ampleur des effets que la stratégie pourrait avoir, bien qu'il ne s'agisse pas d'une proposition législative, la République tchèque invite la Commission européenne à fournir une analyse détaillée des répercussions éventuelles sur le secteur agroalimentaire au sein de l'UE et sur les différents États membres. Il est nécessaire de connaître les incidences environnementales, sociales et économiques des objectifs bien avant de prendre une quelconque décision fondamentale.

Dans le cadre de l'élaboration, par la Commission européenne, de recommandations spécifiques pour chaque État membre, la République tchèque invite celle-ci à prendre en compte les spécificités nationales des États membres, en particulier leurs précédents efforts en matière de protection de l'environnement, d'utilisation durable des ressources naturelles et dans d'autres domaines, ainsi que les progrès déjà réalisés et le potentiel pour atteindre les objectifs proposés.

**Déclaration de la Hongrie relative aux conclusions du Conseil sur la stratégie "De la ferme à la table"**

La délégation hongroise convient que le secteur agricole doit contribuer aux objectifs du pacte vert, mais souligne que la synergie avec la réforme en cours de la PAC aurait dû être assurée dans le cadre de la procédure de réglementation normale.

Certains seuils prévus dans la stratégie "De la ferme à la table", qui ne définit pas les scénarios de référence, semblent impossibles à atteindre ou pourraient faire peser une charge disproportionnée sur les États membres. Nous estimons en particulier qu'une réduction de 50 % de l'utilisation globale de pesticides chimiques, en plus de la baisse déjà opérée, et une cible de 25 % pour l'agriculture biologique constituent des objectifs trop ambitieux. Dans le cas des pesticides et des engrais, les objectifs de réduction devraient tenir compte des résultats déjà obtenus et de l'utilisation effective que les États membres font de ces substances à l'heure actuelle.

La Hongrie déplore que la stratégie "De la ferme à la table" ait été publiée sans aucune évaluation préalable des conséquences qui pourraient découler de la mise en œuvre de ces objectifs. Son influence sur la compétitivité des agriculteurs européens demeure donc incertaine. La Hongrie estime qu'il n'a pas encore été clairement tenu compte de la nécessité de trouver un équilibre entre les objectifs de la PAC fondés sur le traité et ceux liés à l'environnement et au climat.

Il est de la plus haute importance que la contribution de la politique agricole commune aux objectifs de la stratégie "De la ferme à la table" s'appuie sur un cadre juridique solide et qu'elle soit proportionnée aux fonds disponibles. Les agriculteurs ne devraient se conformer qu'aux exigences qui sont prévues dans les actes de base ou dans d'autres actes législatifs pertinents de l'UE. Dans ce contexte, la Commission ne devrait évaluer les plans stratégiques nationaux qu'au regard de critères reposant sur des bases juridiques appropriées. Si un État membre opte pour des choix stratégiques différents des recommandations de la Commission, cela ne devrait entraîner aucune conséquence juridique en ce qui concerne l'adoption des plans stratégiques nationaux relevant de la PAC.